

MÉMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Mercredi, 27 décembre 1893.

N<sup>o</sup> 62.

Mittwoch, 27. Dezember 1893.

*Loi du 25 décembre 1893, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1894.*

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 22 décembre 1893 et celle du Conseil d'État du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1893 seront recouvrés, pendant l'année 1894, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**Art. 2.** Le budget de l'État pour l'exercice 1894 est arrêté :

en recette à la somme de 8,877,061 fr. ;

en dépense à la somme de 8,436,812 fr. ;

en recette et en dépense pour ordre à la somme de 1,305,000 fr. ;

le tout conformément au tableau ci-annexé.

**Art. 3.** La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1894 est fixée à 5 pCt.

**Art. 4.** Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

*Gesetz vom 25. Dezember 1893, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1894 betreffend.*

Wir Adolph, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 22. Dezember 1893, und derjenigen des Staatsrathes vom selben Tage, wonach eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die am 31. Dezember 1893 bestehenden direkten und indirekten Steuern werden während des Jahres 1894 gemäß den Gesetzen und Tarifen erhoben, welche deren Vertheilung und Erhebung festsetzen.

**Art. 2.** Das Staatsbudget für's Jahr 1894 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 8,877,061 ;

in Betreff der Ausgaben auf Fr. 8,436,812 ;

in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,305,000 ;

dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

**Art. 3.** Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuern ist für das Jahr 1894 auf 5 pCt. festgestellt.

**Art. 4.** Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Château de Hohenbourg, le 25 décembre 1893.

Schloß Hohenburg, den 25. Dezember 1893.

ADOLPHE.

Adolph.

*Les membres du Gouvernement :*

EYSCHEN.  
KIRPACH.  
M. MONGENAST.

*Die Mitglieder der Regierung :*

Eyschen.  
Kirpach.  
M. Mongenast.

### Chapitre I<sup>er</sup>. — Recettes.

Articles.	LIBELLE.	Prévisions pour 1894.
	Section I <sup>re</sup> .	
1	<b>Excédant présumé</b> des recettes de l'exercice antérieur . . . . .	1,259,000
	Section II. — <b>Contributions directes et accises.</b>	
2	Contribution foncière :	
	a) Propriétés non bâties . . . . . 662,000	965,000
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) . . . . . 505,000	
3	Contribution mobilière et personnelle, patentes . . . . .	855,000
4	Impôt sur les mines et minières . . . . .	85,000
5	Impôt sur les cabarets . . . . .	180,000
6	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc. . . . .	210,000
7	Bière. . . . .	110,000
8	Recouvrement des frais de poursuites . . . . .	2,400
9	Timbres de quittances d'accises . . . . .	2,000
10	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats . . . . .	2,000
11	Extraits du cadastre . . . . .	1,500
12	Recettes diverses . . . . .	1,000
		2,595,000

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1894.
<b>Section III. — Douanes.</b>		
13	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie . . . . .	1,800,000
	b) Sucre de betteraves . . . . .	224,000
	c) Sel . . . . .	250,000
	d) Tabac indigène . . . . .	61,000
	e) Droits de statistique . . . . .	2,000
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière . . . . .	23,000
<b>Section IV. — Enregistrement et Domaines.</b>		
14	Enregistrement . . . . .	400,000
15	Grefte . . . . .	19,000
16	Hypothèques . . . . .	63,000
17	Successions . . . . .	100,000
18	Centimes additionnels . . . . .	175,000
19	Timbre . . . . .	195,000
20	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . . . .	10,000
21	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire . . . . .	63,000
22	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger . . . . .	25,000
23	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance . . . . .	1,500
24	Fermage de la pêche et des passages d'eau . . . . .	10,000
25	Frais de garde de bois communaux . . . . .	17,000
26	Ventes immobilières . . . . .	45,000
27	Ventes mobilières . . . . .	25,500
28	Produit des pépinières de l'Etat . . . . .	6,500
29	Rentes des concessions minières . . . . .	328,961
30	Locations . . . . .	5,000
31	Frais de ventes d'immeubles . . . . .	4,500
32	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières . . . . .	5,000
35	Recettes diverses . . . . .	5,000
		1,503,961

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1894.
<b>Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.</b>		
34	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	650,000
35	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes . . . . .	48,000
36	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes . . . . .	72,000
		770,000
<b>Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</b>		
37	Produit du travail des détenus . . . . .	75,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses . . . . .	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires . . . . .	115,000
		191,000
<b>Section VII. — Recettes diverses.</b>		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	185,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole, et recettes diverses se rapportant à celle-ci . . . . .	74,500
42	Droits à payer par les bénéficiaires pour l'obtention des grades . . . . .	8,000
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000
44	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance . . . . .	25,000
45	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains . . . . .	29,000
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne . . . . .	25,000
47	Excédant de recettes de comptes extraordinaires . . . . .	5,000
48	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers. . . . .	700
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature . . . . .	6,000
50	Intérêts de fonds en dépôt :	
	a) Fonds de l'État. . . . .	30,530
	b) Fonds de consignation. . . . .	4,800
	c) Intérêts et remboursement d'obligations acquises par l'État . . . . .	19,870
		55,000
51	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité . . . . .	4,000
		419,200
<b>Total des recettes . . . . .</b>		<b>8,877,061</b>

**Chapitre II. — Dépenses.**

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
<b>Section I<sup>re</sup>. — Liste civile.</b>		
1	Liste civile . . . . .	200,000
<b>Section II. — Gouvernement.</b>		
2	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement . . . . .	52,600
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement . . . . .	64,000
4	Frais de route et de séjour. . . . .	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises) . . . . .	15,000
5bis	Statistique . . . . .	4,500
6	Dépenses pour décorations. . . . .	6,000
7	Dépenses diverses . . . . .	500
		144,850
<b>Section III. — Chambre des députés.</b>		
8	Chambre des députés . . . . .	55,000
8bis	Id. — Restant du dernier exercice . . . . .	700
		55,700
<b>Section IV. — Conseil d'Etat.</b>		
9	Conseil d'Etat . . . . .	17,000
<b>Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.</b>		
10	Traitement du secrétaire ; frais de bureau et frais de déplacement . . . . .	12,500
<b>Section VI. — Relations extérieures.</b>		
11	Légations . . . . .	25,000
12	Consulats . . . . .	6,500
13	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger . . . . .	7,600
		59,100
<b>Section VII. — Justice.</b>		
14	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonction- naires de l'ordre judiciaire . . . . .	266,600
14bis	Classement des archives judiciaires ; confection des tables . . . . .	2,000
15	Frais de bureau des justices de paix . . . . .	2,400

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
16	Dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers. . . . .	7,000
17	Frais de bureau (impressions et bibliothèque, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage. . . . .	15,000
18	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police . . . . .	4,000
19	Frais de route et de séjour. . . . .	1,000
20	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire . . . . .	400
21	Remises des greffiers (crédit non limitatif) . . . . .	4,700
22	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. (Crédit non limitatif.) — Ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Sans distinction d'exercice) . . . . .	54,000
25	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires . . . . .	10,000
24	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges . . . . .	4,000
25	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,000
	<b>Section VIII. — Cultes.</b>	<b>372,100</b>
	<i>a) Culte catholique.</i>	
26	Traitements du clergé . . . . .	570,000
27	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale. . . . .	2,800
28	Indemnité de cent francs à chacun des soixante-quinze desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés . . . . .	7,500
29	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs . . . . .	15,600
30	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire . . . . .	3,000
31	Subside pour la bibliothèque du Séminaire . . . . .	300
32	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal . . . . .	3,500
	<i>b) Culte protestant.</i>	
33	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg . . . . .	2,600
34	Subside . . . . .	500
	<i>c) Culte israélite.</i>	
35	Traitement du rabbin . . . . .	2,600
36	Subside . . . . .	500
		<b>408,900</b>

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
<b>Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.</b>		
37	Corps de gendarmerie et des volontaires . . . . .	372,000
38	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie. . . . .	25,900
39	Subside à la caisse de secours des sous-officiers et gendarmes. . . . .	2,500
		400,400
<b>Section X. — Chambre des comptes.</b>		
40	Traitement des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires. . . . .	54,700
41	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,000
		56,500
<b>Section XI. — Recette générale.</b>		
42	Traitement du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures; frais de contrôle (sans distinction d'exercice) . . . . .	15,050
45	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service. . . . .	5,550
		18,400
<b>Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>		
44	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de révision . . . . .	200,000
45	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie. . . . .	5,000
46	Frais de route et de séjour . . . . .	7,900
47	Cadastre. — Rétributions variables . . . . .	24,000
48	Statistique des revenus fonciers . . . . .	200
49	Renouvellement partiel des plans cadastraux. . . . .	5,000
50	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments . . . . .	41,600
51	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif.) . . . . .	79,500
52	Expédition des rôles des contributions directes . . . . .	2,200
55	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos . . . . .	5,000
54	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif.) . . . . .	50,000
55	Dépenses diverses . . . . .	5,000
		367,400

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
<b>Section XIII. — Earegistrement et domaines.</b>		
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux, y compris deux cents francs d'exercices antérieurs. . . . .	47,200
57	Frais de route et de séjour. . . . .	300
58	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	62,000
59	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs. . . . .	8,000
60	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables.) (Crédit non limitatif.) . . . . .	4,200
61	Restitutions. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,700
62	Frais d'adjudication. . . . .	6,000
63	Frais de vente de terrains domaniaux. . . . .	2,500
64	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines. . . . .	7,500
65	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,000
66	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier . . . . .	5,000
67	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine . . . . .	1,000
<b>Section XIV. — Douanes.</b>		<b>146,400</b>
68	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché . . . . .	52,400
69	Gratifications . . . . .	11,700
69bis	Subside à la caisse de secours mutuels des employés de la douane . . . . .	2,500
70	Loyers de locaux et menues dépenses. . . . .	10,400
<b>Section XV. — Caisse d'épargne.</b>		<b>56,700</b>
71	Caisse d'épargne . . . . .	25,000
<b>Section XVI. — Pensions.</b>		
72	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . . . . .	497,000
75	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux . . . . .	15,000
<b>Section XVII. — Travaux publics — administration.</b>		<b>512,000</b>
74	Traitements et frais de bureau du personnel. . . . .	75,000



Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
75	Frais de route et de séjour . . . . .	14,500
76	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et chemins de halage . . . . .	79,000
76bis	Subside à la caisse de secours de divers cantonniers . . . . .	2,500
77	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris . . . . .	35,000
	<b>Section XVIII. — Travaux publics — voirie.</b>	<b>202,000</b>
78	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg . . . . .	210,000
79	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes . . . . .	50,000
80	Mise en état et entretien des chemins repris par l'Etat . . . . .	400,000
81	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement . . . . .	125,000
81bis	Frais de procès à payer en suite d'une décision judiciaire . . . . .	7,500
82	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 15 janvier 1845)	6,000
85	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics . . . . .	3,000
84	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercice clos . . . . .	25,000
85	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent	25,000
85bis	Établissement d'une halte à Manternach . . . . .	pr mémoire.
86	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et elagage d'arbres . . . . .	15,000
87	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
	<b>Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</b>	<b>565,000</b>
88	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances . . .	10,000
89	Entretien du Palais grand-ducal; entretien, appropriation et réparation des autres bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie. . . . .	110,000
89bis	Remboursement à la ville de Luxembourg de la taxe de l'eau fournie aux bâtiments de l'Etat à Luxembourg, du 1 <sup>er</sup> janvier 1876 au 31 décembre 1893 . . .	6,000
90	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat. . . . .	50,000
90bis	Travaux d'appropriation et d'aménagement à faire aux bâtiments de l'Athénée .	10,000
		62 a

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
91	Aménagement des bâtiments du Rham et acquisition du mobilier pour le refuge des infirmes . . . . .	20,000
91bis	Id. — Restant de 1895 . . . . .	9,822
92	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations . . . . .	27,000
95	Entretien des monuments historiques et embellissements dans diverses parties du pays . . . . .	10,000
95bis	Construction d'un musée national. . . . .	pr mémoire.
94	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	11,500
95	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
<b>Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.</b>		<b>244,822</b>
96	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement . . . . .	5,000
97	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg, y compris les dixièmes retenus en garantie . . . . .	15,000
98	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie . . . . .	20,000
98bis	Acquisition de terrains contigus à l'ancien domaine de la forteresse . . . . .	6,000
<b>Section XXI. — Mines.</b>		<b>46,000</b>
99	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau . . . . .	18,600
100	Frais de voyage. . . . .	4,000
101	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues . . . . .	2,000
102	Frais de procès (sans distinction d'exercice). . . . .	10,000
<b>Section XXII. — Travaux communaux.</b>		<b>34,600</b>
103	Subsides aux communes pour construction et réparations d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales . . . . .	125,000
104	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer . . . . .	50,000
105	Subsides extraordinaires du même chef . . . . .	125,000
106	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique. . . . .	15,000
<b>Section XXIII. — Dette publique.</b>		<b>515,000</b>
107	Annuités et frais, y compris 600 fr. d'exercices antérieurs . . . . .	755,900

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1894.
108	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'Etat, y compris 892 fr. d'un exercice antérieur . . . . .	7,500
109	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872 et du 30 mai 1888.) (Crédit non limitatif.) . . . . .	5,600
	<b>Section XXIV. — Commissariats de district.</b>	<b>746,800</b>
110	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale . . . . .	28,000
111	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	2,500
112	Subside à la caisse de retraite des secrétaires communaux constitués en association de secours mutuels. . . . .	5,000
	<b>Section XXV. — Administration forestière.</b>	<b>53,500</b>
115	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes pour le contentieux forestier; dépenses forestières imprévues. . . . .	21,000
114	Crédit pour établir des pépinières et le boisement de terrains vagues. . . . .	20,000
114bis	Subside à la caisse de secours mutuels des gardes forestiers . . . . .	2,500
	<b>Section XXVI. — Service sanitaire.</b>	<b>43,500</b>
115	Collège médical et médecins de canton . . . . .	9,500
116	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement, visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg . . . . .	5,000
117	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves. — Achat de trousse pour les élèves sortantes. — Dépenses diverses . . . . .	11,500
117bis	Achat de médicaments antiseptiques à l'usage des sages-femmes . . . . .	2,000
117ter	Achat de trousse pour les sages-femmes. . . . .	3,000
118	Traitements et indemnités des vétérinaires . . . . .	13,900
119	Subsides à des sages-femmes . . . . .	9,000
120	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . . . . .	5,000
120bis	Id. — Restant de l'exercice 1892 . . . . .	1,875
121	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc. . . . .	1,500
122	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique, y compris ceux aux routes de l'Etat, et subsides aux communes dans le même but. . . . .	150,000
122bis	Id. — Restant de l'exercice 1892 . . . . .	6,290
		<b>214,565</b>

Articles.	L I B E L, L É.	Crédits pour 1994.
<b>Section XXVII. — Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.</b>		
123	Mise en état du parc et de l'établissement . . . . .	15,000
124	Frais d'exploitation. . . . .	28,000
		43,000
<b>Section XXVIII. — Postes, Télégraphes et Téléphones.</b>		
125	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants . . . . .	500,000
126	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires; y compris 1638 fr. d'un exercice antérieur . . . . .	50,000
127	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents . . . . .	16,250
128	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . . . .	258,500
129	Loyer de locaux. . . . .	16,000
130	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transport des dépêches et des colis; y compris 3586 fr. d'un exercice antérieur . . . . .	125,000
131	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais . . . . .	28,100
132	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste. . . . .	4,000
133	Subside à la caisse de secours mutuels des employés des postes et télégraphes . . . . .	2,500
134	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences; y compris 1697 fr. d'un exercice antérieur . . . . .	24,000
135	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux . . . . .	1,100
136	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	1,000
137	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice) . . . . .	100,000
		926,450
<b>Section XXIX. — Agriculture.</b>		
138	Commissions d'agriculture et de viticulture . . . . .	3,600
139	Service agricole. — Traitements du personnel et indemnité des personnes y attachées temporairement . . . . .	19,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1894.
140	Id. — Frais de bureau et acquisition d'instruments ; loyer de locaux . . . . .	5,200
141	Frais de route et de séjour. . . . .	5,000
142	Crédit en faveur de travaux d'améliorations agricoles . . . . .	25,000
143	Crédit en faveur de la construction de chemins d'exploitation . . . . .	125,000
144	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers . . . . .	1,000
145	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement . . . . .	20,000
146	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux . . . . .	50,000
147	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture et notamment de sociétés agricoles.	50,000
148	Cours d'adultes et conférences agricoles et viticoles. . . . .	20,000
149	Ecole et station agricoles à Ettelbruck . . . . .	55,000
150	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole et des cours d'hiver au même établissement . . . . .	6,000
151	Subsides pour des études techniques à des écoles spéciales . . . . .	7,000
152	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif) . . . . .	55,000
153	Amélioration des races bovine, porcine et caprine. (Crédit non limitatif) . . .	55,000
154	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. . . . .	8,000
155	Exécution de la convention phylloxérique de Berne, du 5 novembre 1881. Dé- penses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — étude . . . . .	4,000
155bis	Fondation Theisen de Givenich. — Subvention de l'État. (Loi du 5 avril 1895.) .	20,000
	<b>Section XXX. — Commerce et industrie.</b>	<b>471,800</b>
156	Chambre de commerce. . . . .	5,000
157	Commissariat de la Banque Internationale . . . . .	6,000
158	Subsides divers dans l'intérêt du commerce et de l'industrie . . . . .	50,000
158bis	Exposition dans l'intérêt des artisans et de la petite industrie . . . . .	25,000
	<b>Section XXXI. — Enseignement supérieur et moyen.</b>	<b>64,000</b>
159	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnase de Diekirch et progymnase d'Echternach — traitements et indemnités . . . . .	200,000
160	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses . . . . .	69,000
161	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Crédit non limitatif).	8,000

Articles.	L I B E L' L É.	Crédits pour 1894.
162	Bourses pour études universitaires et subsides pour études pédagogiques . . .	10,500
165	Subsides à des élèves indigents . . . . .	2,500
	<b>Section XXXII. — Enseignement primaire.</b>	290,000
161	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement ; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire . . . . .	40,000
165	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses.	55,000
166	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire : a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général . . . . . 168,000 b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement com- munal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876. . . . . 54,000 c) Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades . . . . . 3,000	205,000
167	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles ; achat de livres et de matériel ; organisation de conférences pour les instituteurs . . . . .	80,000
168	Supplément de traitement pour ancienneté de service et primes de brevets des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans dis- tinction d'exercice) . . . . .	100,000
169	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur . . . . .	14,000
170	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . . . .	12,000
171	Bourses d'études aux élèves-institutrices . . . . .	6,000
172	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale . . . . .	2,000
173	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins . . . . .	6,000
174	Subsides aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institu- trices . . . . .	3,750
173	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel. . . . .	10,000
176	Entretien des élèves du même établissement ; habillement, literie et matériel de classe . . . . .	10,000
177	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques . . . . .	5,000
178	Création d'une bibliothèque pédagogique . . . . .	1,000
	<b>Section XXXIII. — Arts et sciences.</b>	529,750
179	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires . . . . .	18,000
180	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg. . . . .	5,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1894.
180bis	Subside pour le monument à élever aux poètes nationaux . . . . .	5,000
181	Encouragements aux études industrielles et artistiques. . . . .	6,000
181bis	Encouragements aux études professionnelles. . . . .	10,000
182	Subside à la section historique de l'Institut . . . . .	2,000
183	Subside extraordinaire à la même société . . . . .	2,000
184	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach . . . . .	2,000
185	Subside à la société des sciences naturelles . . . . .	1,500
185bis	Subside extraordinaire à la même Société pour la rémunération d'un conservateur des musées . . . . .	1,500
186	Subside à la société des sciences médicales . . . . .	1,500
187	Subside à la Société botanique . . . . .	500
188	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice). . . . .	750
188bis	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés, y compris fr. 623 de l'exercice 1892 . . . . .	2,125
<b>Section XXXIV. — Prisons et dépôt de mendicité.</b>		<b>55,875</b>
189	Traitements et émoluments fixes . . . . .	37,000
189bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	15,000
190	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens; cantine.	55,000
190bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	8,812
191	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention . . . . .	70,000
191bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	25,500
192	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus . . . . .	7,000
192bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	1,088
193	Menues dépenses . . . . .	1,000
193bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	3,000
<b>Section XXXV. — Hospices centraux d'Ettelbruck et du Rham et orphelinat du Rham.</b>		<b>243,400</b>
194	Traitements et émoluments fixes . . . . .	46,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1894.
195	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens . . . . .	200,000
195bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	7,200
196	Menues dépenses, y compris fr. 157,70 de l'exercice 1892 . . . . .	1,300
	<b>Section XXXVI. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.</b>	<b>254,500</b>
197	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	50,000
198	Subsides aux sociétés de secours mutuels; — frais de service de la commission supérieure d'encouragement . . . . .	15,000
199	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abattage de bétail; secours particuliers, etc. — Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains . . . . .	35,000
200	Subsides aux communes du chef de rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874) (sans distinction d'exercice) . . . . .	6,000
201	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés . . . . .	3,000
202	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étranger . . . . .	1,600
203	Récompenses pour actes de dévouement . . . . .	500
	<b>Section XXXVII. — Police générale et administrative.</b>	<b>111,100</b>
204	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 5). (Crédit non limitatif). . . . .	55,000
205	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif). . . . .	53,000
206	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés . . . . .	1,500
207	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . . . . .	1,000
208	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles . . . . .	5,000
209	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux, y compris des restants d'exercices antérieurs . . . . .	6,000
210	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances . . . . .	50,000
211	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance . . . . .	400
		<b>129,900</b>



Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1894.
	Section XXXVIII.	
212	<b>Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs de 20,000 fr.</b>	50,700
	Section XXXIX.	
213	<b>Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi . . . . .</b>	50,000
	Total général . . . . .	8,436,812
	<b>CHAPITRE III.</b>	
	<b>Recettes et dépenses pour ordre. (Crédits non limitatifs.)</b>	
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . .	150,000
2	Remboursement d'avances reçues par la caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal . . . . .	1,000,000
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers . . . . .	150,000
4	Télégraphes. — Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables . . . . .	5,000
	Total . . . . .	1,505,000

*Arrêté grand-ducal du 25 décembre 1893, pour l'exécution de la loi du budget de l'exercice 1894.*

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1894 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1894.

Château de Hohenbourg, le 25 décembre 1893.

ADOLPHE.

*Les membres du Gouvernement :*

EYSCHEN.

KIRPACH.

M. MONGENAST.

**Groß. Beschluß vom 25. Dezember 1893, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1894 betreffend.**

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1894 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschlossen und beschließen :

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Budgetgesetzes von 1869, sind auf das Ausgaben-Budget des Dienstjahres 1894 anwendbar.

Schloß Hohenburg, den 25. Dezember 1893.

Adolph.

*Die Mitglieder der Regierung :*

Eyschen.

Kirpach.

M. Mongenast.

*Loi du 25 décembre 1893, concernant la conversion ou le remboursement de la dette publique du Grand-Duché.*

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Gouvernement est autorisé à rembourser au pair les deux emprunts 4 pCt., dette de l'Etat créée en 1859 et 1863.

Il est autorisé également à rembourser au pair les titres de l'emprunt 4 pCt. créé en 1882, pour autant que les porteurs de titres acceptent le remboursement anticipé avant le 1<sup>er</sup> octobre 1902.

**Art. 2.** Les porteurs d'obligations des emprunts de 1859 et 1863 auront la faculté d'en obtenir la conversion en dette 3½ pCt. au pair.

Seront considérés comme ayant accepté la conversion, ceux qui n'auront pas demandé le remboursement dans le délai à fixer par arrêté grand-ducal.

**Art. 3.** Les porteurs d'obligations de l'emprunt de 1882 seront autorisés à échanger leurs titres contre des titres 3½ pCt., pendant un délai à fixer par arrêté grand-ducal. Ils toucheront au moment de la conversion une prime de 5 pCt.

**Art. 4.** L'échange des titres se fera sans frais pour les intéressés aux caisses de l'État et dans les caisses ou banques à désigner par arrêté grand-ducal.

**Art. 5.** Le Gouvernement est autorisé à émettre des obligations 3½ pCt., remboursables au pair par tirages au sort en cinquante-cinq ans, à concurrence du montant des remboursements ou échange de titres qui auront lieu en vertu des art. 1<sup>er</sup> et 2 de la présente loi.

*Gesetz vom 25. Dezember 1893, betreffend die Umwandlung oder Heimzahlung der öffentlichen Schuld des Großherzogthums.*

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die Regierung ist ermächtigt, die durch den Staat in den Jahren 1859 und 1863 aufgenommenen 4prozentigen Anlehen pari heimzuzahlen.

Sie ist ebenfalls ermächtigt, die Stücke des im Jahre 1882 aufgenommenen 4prozentigen Anlehens pari heimzuzahlen, insoweit die Inhaber dieser Stücke die Rückzahlung vor dem 1. Oktober 1902 annehmen.

**Art. 2.** Den Inhabern von Obligationen der Anlehen von 1859 und 1863 steht es zu, die Umwandlung derselben in 3½ prozentige Schuld pari zu erhalten.

Diejenigen, welche die Rückzahlung in einer durch Großh. Beschluß zu bestimmenden Frist nicht gefordert haben, werden betrachtet, als hätten sie die Umwandlung angenommen.

**Art. 3.** Die Inhaber von Obligationen des Anlehens von 1882 sind befugt, ihre Stücke gegen 3½prozentige Obligationen in einer durch Großh. Beschluß festzusetzenden Frist umzutauschen. Derselben wird bei der Conversion eine Prämie von 5 Prozent ausbezahlt.

**Art. 4.** Der Umtausch der Stücke erfolgt kostenfrei für die Interessenten bei den Staatskassen, sowie bei den durch Großh. Beschluß zu bezeichnenden Kassen oder Bankhäusern.

**Art. 5.** Die Regierung ist zur Ausgabe von 3½prozentigen, durch Verlosungen in fünfundsünfzig Jahren zum Nennwerthe rückzahlbaren Obligationen ermächtigt. Die Ausgabe geschieht bis zur Höhe des Betrages der durch Art. 1 und 2 des gegenwärtigen Gesetzes vorgesehenen Rückzahlungen oder Umwandlungen.

La création est limitée, en ce qui concerne les emprunts 4pCt. de 1859 et 1863, à une somme maximum de neuf millions, sur laquelle seront à prélever les frais de confection et d'émission des nouveaux titres. Le solde disponible sur le produit de la réalisation de ces neuf millions sera versé dans la caisse de l'État.

**Art. 6.** L'exercice du droit de remboursement anticipé des titres à émettre en vertu de la présente loi sera suspendu jusqu'au 31 décembre 1902.

**Art. 7.** L'époque de rentrée en jouissance de la nouvelle dette 3½ pCt. et les autres conditions de l'opération seront réglées par arrêté grand-ducal.

**Art. 8.** La présente loi sera obligatoire le jour même de sa publication au *Mémorial*.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Hohenbourg, le 25 décembre 1893.

Le Directeur général  
des finances,  
M. MONGENAST.

ADOLPHE.

Bezüglich der 4prozentigen Anlehen von 1859 und 1863 ist die Ausgabe auf die Maximalsumme von neun Millionen beschränkt, einschließlich der Anfertigungs- und Emissionskosten der neuen Stücke. Das bei der Realisirung dieser neun Millionen verfügbar bleibende Saldo wird in die Staatskasse eingeliefert.

**Art. 6.** Die Ausübung des Rechts zur vorzeitigen Rückzahlung der kraft gegenwärtigen Gesetzes auszugebenden Stücke bleibt bis zum 31. Dezember 1902 suspendirt.

**Art. 7.** Der Zeitpunkt des Genusstritts der neuen 3½prozentigen Schuld sowie die anderen Bedingungen der Operationen werden durch Großh. Beschluß geregelt.

**Art. 8.** Gegenwärtiges Gesetz tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Hohenbourg, den 25. Dezember 1893.

Der General-Director  
der Finanzen,  
M. Mongenast.

Adolph.

*Emprunts communaux. — Tirage de novembre et décembre 1893.*

Nom de la commune et désignation de l'emprunt.	Échéance du remboursement.	Numéros sortis du tirage à		Désignation de la caisse où doit se faire le remboursement.
		100 fr.	500 fr.	
Bettendorf (Gils- dorf). — 8,000 fr.	31 décembre 1893.	79.		Caisse communale.
Bettendorf (Moes- troff). — 10,000 »	id.	31, 46.		id.
Bous. — 16,000 »	1 <sup>er</sup> janvier 1894.	9, 18, 27.	19.	Banque Werling-Lambert et C <sup>ie</sup> à Luxembourg.
Ettelbruck. — 125,000 »	31 décembre 1893.	23, 38, 61, 103.	41.	Caisse communale.
Mersch. — 20,000 »	1 <sup>er</sup> janvier 1894.		8.	id.
Oberwampach. — 10,200 »	id.	98.		Banque Werling-Lambert et C <sup>ie</sup> à Luxembourg.
Perlé. — 6,000 »	id.	18, 48.		id.

Luxembourg, le 19 décembre 1893.

Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.

Marktpreise. — 1. Hälfte des Monats Oktober 1893.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maße oder Gewicht.	Mittelpreise der verkauften Lebensmittel auf den Märkten von									
		Lugem- burg.	Diez- kirch.	Wisp.	Ettel- brück.	Echter- nach.	Remich	Wersch.	Greven- macher.	Esch- a. d. A.	
Weizen . . . .	Hectoliter	17 00	16 00	20 00	17 00	16 50	16 25	"	"	"	
Mischelfrucht . .	—	16 00	15 00	"	16 00	15 50	14 25	"	"	"	
Roggen . . . .	—	14 00	13 00	13 75	14 00	"	"	"	"	"	
Gerste . . . .	—	14 60	"	"	"	"	"	"	"	"	
Spelz . . . .	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Heidekorn . . . .	—	"	10 50	13 00	12 00	"	"	"	"	"	
Haber . . . .	—	11 00	9 00	9 42	10 00	"	11 75	"	"	"	
Erbsen . . . .	—	18 00	"	"	"	"	15 00	"	"	"	
Bohnen . . . .	—	13 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Linsen . . . .	—	23 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Kartoffeln . . . .	—	3 50	2 70	2 50	3 00	"	3 00	"	3 00	4 50	
Weizen-Mehl . . .	Kilogr.	0 60	0 45	0 45	0 45	0 40	0 33	"	0 40	0 50	
Mischel-Mehl . . .	—	0 50	0 40	0 35	0 37	0 35	0 30	"	0 36	0 40	
Roggen-Mehl . . .	—	0 40	"	0 28	0 30	"	"	"	"	"	
Veisälte Gerste . .	—	0 70	"	"	"	"	"	"	"	"	
Butter . . . .	—	2 70	2 60	2 20	2 40	2 50	2 40	2 50	2 50	2 80	
Eier . . . .	Duzend.	1 25	1 00	0 94	1 25	1 17	1 15	1 25	1 25	1 00	
Heu . . . .	100 Kilo.	20 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Stroh . . . .	—	9 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Buchenholz . . . .	Stere.	14 00	"	"	"	"	10 00	"	"	"	
Eichenholz . . . .	—	10 00	"	"	"	"	7 00	"	"	"	
Weichholz . . . .	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Röhrenfleisch . . .	Kilogr.	1 60	1 30	1 20	1 40	"	"	1 40	1 40	1 45	
Ruh- od. Rindfleisch	—	1 40	1 20	1 10	1 20	1 23	1 30	1 40	1 40	1 20	
Kalb- od. Kalbfleisch	—	1 80	1 00	1 25	1 60	1 40	1 20	1 30	1 40	1 25	
Lamm- od. Hammelfleisch	—	1 20	1 30	1 15	1 20	1 27	1 20	1 40	1 20	1 30	
Schweinefleisch . .	—	1 80	1 30	1 45	1 60	1 45	1 60	1 40	1 60	1 50	
id. geräuchert . . .	—	2 00	"	"	"	"	"	"	"	1 90	

Luxbg. Imp. Lib. d. I. C. V. Bück; L. Bück, Suca.